

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 novembre 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Hélène Poirier, représentante de Saint-Honoré de Shenley
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3114-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Madame Hélène Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :

l'item 17B Sympathie à Monsieur Claude Thireau
l'item 17C Service Sanitaire Denis Fortier Inc.
l'item 17D Social des fêtes
l'item 17E Bacs bleus

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3115-04

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3116-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Lionel Bisson soit reconduit à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3117-04

**IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Poirier
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Julien Roy soit reconduit à titre de vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3118-04

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Hélène Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Gabriel Giguère soit reconduit à titre de vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3119-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3120-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 28 octobre 2004 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 25 novembre 2004;

- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'octobre 2004;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2004;
- L'horaire d'ouverture du L.E.T. pour la période des fêtes 2004 – 2005.

RÉSOLUTION NO: 3121-04

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3082-04 adoptée le 26 août 2004 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offre public pour la fourniture de diesel pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que la Régie a ouvert en date du 15 novembre 2004 les soumissions reçues et qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre soit : Les Huiles Marcel Gagnon Inc. au prix de 0.8856\$ le litre taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Les Huiles Marcel Gagnon Inc. le mandat de fourniture de diesel pour l'année 2005 selon son offre déposée le 15 novembre 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3122-04

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3082-04 adoptée le 26 août 2004 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offre sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité douze (12) fournisseurs à déposer une offre à la Régie soit :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin	3%
Auto Place (Les Pneus Bernard (Beauce))	1.74%
Dimension Floralys	0%
Gaz Bar André Doyon	Reçu trop tard
Garage Marcel Nadeau	Aucune soumission
Garage Veilleux et Frères	Aucune soumission
Gaz Bar Renald Bérubé Inc.	2.5%
Dépanneur Laurier Lagueux Inc.	2%
Garage Giguère & Fils	Aucune soumission
Garage Armand Nadeau Enr.	Aucune soumission
Accommodation M'as-Tu-Vue Enr.	Aucune soumission
Garage Guy Jacques Inc.	Aucune soumission

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin de Saint-Côme-Linière le mandat de fourniture d'essence pour l'année 2005, en considérant que le prix de détail à la pompe soit concurrentiel avec les autres détaillants.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3123-04

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3082-04 adoptée le 26 août 2004 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offre public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	Pierre 0-3/4	Pierre 3/4 net	Pierre 4 à 8''	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	Sable Classe B	Tuf
EXC. R. BEAUDOIN ET FILS INC	7.15\$	8.05\$	9.50\$	9.60\$	7.85\$	4.65\$	4.14\$
S. ROY INC	7.45\$	8.45\$	9.90\$	11.70\$	9.25\$	6.90\$	4.40\$
EXC. PAUL JACQUES INC	8.25\$	-	11.00\$	10.25\$	7.00\$	6.00\$	5.00\$
EXC. TRANSCO INC	-	-	-	-	-	4.50\$	4.05\$
GRAVIÈRE DE BEAUCE	-	-	-	-	-	-	-

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux soient commandés chez le fournisseur ayant déposé les meilleures offres tel que décrit dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3124-04

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3082-04 adoptée le 26 août 2004 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offre public pour la location de machinerie pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que la Régie a ouvert en date du 15 novembre 2004 les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé des offres à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions déposées à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel au plus bas soumissionnaire dans chacune des catégories de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2005.

ADOPTÉ

INFORMATION

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

- **Le secrétaire-trésorier a fait parvenir en date du 22 octobre 2004 à chacun des employés, une offre d'emploi à savoir s'ils étaient intéressés à prendre en charge l'entretien ménager du nouveau siège social de la Régie. En date du 15 novembre 2004, aucun employé n'a manifesté son intérêt à cet effet. Le secrétaire-trésorier procédera donc sur invitation auprès d'entreprises spécialisées et ce sujet sera discuté à une séance ultérieure.**

RÉSOLUTION NO: 3125-04

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée régulière de ce conseil pour le mois de décembre 2004 soit tenue le 16 décembre 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3126-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé à Scierie Bernard Inc. par sa résolution #3060-04 un contrat pour la construction d'une déchetterie et de son siège social;

CONSIDÉRANT que Scierie Bernard Inc. a fait parvenir en date du 15 novembre 2004 à la Régie la demande de changement #3, laquelle s'élève à \$739.15 dollars taxes incluses;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la directive de changement #3 au montant de \$739.15 dollars taxes incluses tel que présentée;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3127-04

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 28 octobre 2004, ce conseil a adopté sa résolution #3101-04 constituant un comité afin de procéder à l'achat de mobilier et d'équipement, d'évaluer les frais de déménagement pour le siège social et la disposition du poste de pesée actuel ainsi que toutes autres dépenses afférentes;

CONSIDÉRANT que Madame Christine Caron et Monsieur Julien Roy membres de ce comité font un rapport verbal à ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil entérine les recommandations proposées par le dit comité tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3128-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé à Scierie Bernard Inc. par sa résolution #3060-04 un contrat pour la construction d'une déchetterie et de son siège social;

CONSIDÉRANT que les architectes au dossier soit Consortium Alain Boily et Richard Moreau ont fait parvenir à la Régie le certificat de paiement #4 dans ce dossier, lequel certificat s'élève à \$284 737.72 dollars;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de payer à Scierie Bernard Inc. le décompte progressif #4 pour un déboursé total de \$284 737.72 dollars tel que recommandé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3129-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Jean-Luc Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-400672 à #C-400717 inclusivement, ainsi que les chèques #C-240391 à #C-240420 inclusivement, pour un déboursé total de \$426 677.46 dollars.

ADOPTÉ

À 20h43, un huis clos est demandé par le président, Monsieur Lionel Bisson.

À 20h58, le huis clos est levé par le président, Monsieur Lionel Bisson.

RÉSOLUTION NO: 3130-04

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Régie décrète les salaires payables à ses employés pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accorde dans un premier temps à Monsieur Pierre Paquet un montant forfaitaire de \$500.00 dollars en compensation des heures de génie civil exécutées pour l'année 2004;

QU'il soit accordé pour l'année 2005 une augmentation salariale de 2.3% par rapport au taux horaire payé en 2004, plus \$0.20 de l'heure à être placé dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER) de l'employé maximum \$416.00 dollars pour l'année, à la condition que l'employé y dépose également \$0.20 de l'heure;

QUE les employés suivants doivent obligatoirement adhérer au régime enregistré d'épargne retraite (REER) à savoir : Mesdames Lisette Rodrigue, Josée Larivière ainsi que Messieurs Rosaire Paquet, Pierre Paquet, Jean-Claude Fortin et Denis Fortier;

QUE s'applique seulement l'augmentation de 2.3% aux employés suivants à savoir : Messieurs André Veilleux et Roger Turcotte de même que les employés temporaires que la Régie embauche durant l'année civile ainsi que les employés affectés à la collecte des résidus domestiques dangereux;

QUE Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier et préposé à la collecte des encombrants ménagers soit rémunéré à compter du 1^{er} janvier 2005 au même taux horaire que Monsieur Denis Fortier, journalier affecté au lieu d'enfouissement;

QUE cette résolution ne modifie en rien le rattrapage salarial consenti à certains employés par la résolution #3054-04 adoptée le 27 mai 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3131-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Messieurs Lionel Bisson, président et Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soient autorisés à assister à l'atelier de formation suivi de l'assemblée générale annuelle organisée par l'AOMGMR, laquelle journée se tiendra vendredi le 3 décembre 2004 à Montréal;

QUE tous les frais inhérents à ces déplacements soient à la charge de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3132-04

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Claude Leblond a informé la Régie qu'il ne sera plus disponible pour travailler comme préposé à la balance au site d'enfouissement et ce à compter du 8 novembre 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adresser à Monsieur Leblond nos plus sincères remerciements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Jean-Claude Leblond ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3133-04

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Claude Thireau ses plus sincères condoléances suite au décès de son père Monsieur Oram Thireau.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

- **Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales du Sport et des Loisirs a adressé en date du 19 novembre 2004 une lettre au président de la Régie, Monsieur Lionel Bisson l'avisant que la demande de financement pour le projet d'étude d'implantation d'un centre de traitement et de démonstration des technologies environnementales soumise par la Régie dans le cadre des Fonds Municipaux Verts a été retenue par le Gouvernement du Québec.**
- **Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier informe les membres de ce conseil de la manière dont c'est déroulé la collecte de feuilles mortes au cours de l'automne 2004, ce dossier étant maintenant fermé.**
- **Copie d'un bulletin d'information de RECYC-QUÉBEC a été remis à chacun des membres de ce conseil. Ce bulletin fait état de la mise en circulation des contenants à remplissage unique au Québec.**

RÉSOLUTION NO: 3134-04

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une lettre de Service Sanitaire Denis Fortier Inc. datée du 8 novembre 2004, laquelle lettre informe la Régie qu'il est dans l'intention de l'entreprise de demander une hausse des coûts de collecte des matières recyclables suite à la hausse du carburant;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier a répondu à Service Sanitaire Denis Fortier Inc. en date du 22 novembre 2004, à l'effet que la Régie ne donnera pas suite à cette demande et ce, en vertu de l'addendum #4 du devis;

CONSIDÉRANT que copie de ces deux lettres ont été transmises à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil entérine la réponse transmise par le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte en date du 22 novembre 2004 dans ce dossier.

ADOPTÉ

DIVERS

La Régie discutera lors de sa prochaine assemblée de la possibilité d'organiser un social des fêtes.

RÉSOLUTION NO: 3135-04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Monsieur Jean-Luc Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h40.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE